

Avis voté en plénière du 08 septembre 2015

# Promouvoir une culture de l'évaluation des politiques publiques

## Déclaration du groupe de La CGT

La CGT se félicite d'un avis qui participe à l'indispensable réflexion à conduire sur le déficit démocratique entourant l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques aux échelles européenne, nationale et territoriale, et remercie le rapporteur pour son travail.

Dans un contexte marqué par une défiance accrue des citoyens et des salariés à l'égard des institutions et de l'action publiques. La CGT partage la nécessité de promouvoir une culture d'évaluation des politiques publiques.

La conciliation du temps de la décision politique et du temps, nécessairement plus long, de l'évaluation, conduit à recommander que les politiques publiques prévoient d'emblée de consacrer à l'évaluation des moyens humains et financiers appropriés, notamment ceux dévolus aux organisations syndicales de salariés. La CGT rappelle à cet égard la préconisation du CESE de créer des droits syndicaux interprofessionnels.

C'est à juste titre que cet avis estime primordiale l'évaluation, pour apprécier l'efficacité des politiques mises en place par la puissance publique et pour fonder ses décisions. Elle doit pouvoir conduire à décider de correctifs, voire de réorientations, autant que nécessaire, et concerner aussi les expérimentations trop souvent généralisées sans évaluation.

C'est ce dont notre démocratie a besoin pour que l'action publique prenne toute son efficacité sociale, économique et environnementale.

L'avis considère, à juste titre, que ce n'est pas en adoptant une conception abstraite et idéologique de l'indépendance des organismes d'évaluation que l'on améliorera la situation. À cet égard, la CGT estime incontournable de favoriser la pluralité des points de vue en intégrant toutes les parties prenantes, parmi lesquelles les salariés et leurs organisations syndicales.

La CGT partage la préconisation de fonder l'impartialité des évaluations sur la déontologie professionnelle et les compétences de la fonction publique. En revanche, elle réitère son opposition au recours aux acteurs privés. En effet, comme le souligne l'avis en faisant référence à une étude de la Cour des comptes, le recours aux acteurs privés s'avère très coûteux sans pour autant garantir la fiabilité de l'évaluation. La logique privée étant difficilement compatible avec l'objectif de l'intérêt général.

La réforme constitutionnelle de 2010 a confié au CESE des responsabilités accrues en matière d'évaluation des politiques publiques. La CGT estime que notre assemblée a effectivement un rôle singulier à jouer en la matière. Les partenariats avec d'autres instances doivent enrichir ses exercices, et non amoindrir ses apports. Le partenariat avec France Stratégie dans le cadre de l'élaboration des indicateurs complémentaires du PIB ne répond pas à ces attentes.

Quant aux propositions concernant les CESER, la CGT reste très prudente eu égard aux enjeux des réformes institutionnelles en cours et des dispositions de la loi Notre. Elle rappelle son attachement à la pérennité des CESER et à l'extension de leurs missions, prérogatives et moyens.

La CGT a voté l'avis.